

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

*Trois fois huit francs, mais il en faut déduire son loyer pour son logement, il n'a donc de pension que cent quatre vingt francs. En argent & une toise de bois de sapin.*

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

*De la Ville de Lausanne.*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

*Lausanne*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*on sait que c'est un village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*de Bourg*

d. District?

*de Lausanne*

e. Canton?

*Du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Il y a des maisons appartenantes à l'école qui sont éloignées environ un quart de lieue.*

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*238*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture, réciter le catéchisme & les Psaumes, la dentelle & le tricotage.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient l'école toute l'année excepté les vacances des mois des vendanges - Elle dure 6 heures par jour 3 heures avant midi & 3 après.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

testament, catéchisme & livre de Psaumes.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Il seroit à désirer que les parents des enfants qu'on admettent fussent mieux instruits pour faire régner une meilleure discipline dans leur école.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Six heures entre 6 & 12.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Magistrat de Lausanne d'après un examen fait par les 9 grands Bacheliers de la ville par un membre du conseil De Bully proche Lausanne

b. D'où est-il?

c. Son nom

( 3 )

d. Son âge.

41 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

une

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 10 ans Demi

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

À Bully où elle étoit la dentelle de brassant avec un peu à la vigne Point

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Environ 110

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

De 35 à 40  
une de filles  
de 20 à 30

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

On ne pay rien

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Maitresse d'école loue un logement pour le prix de 12 Louis Demi; de dix ans elle a été obligée de changer 7 fois de demeure ce qui est extrêmement pénible & de plus elle a été obligée de servir bien le Doyen que l'on veut qu'elle ne serve plus. Celui à qui appartient la maison.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisses communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*2 Cent & huit francs, mais il faut déduire  
Septante-deux pour le logement  
le 156 & pour la pension  
En Argent*

*de la Ville de Lausanne*

240 *119*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Au Grand Mont,*

*Maisons réunies faisant partie de la Paroisse du Mont, divisées en trois G. Mont, petit Mont, & Blanches*

*à la Commune du Mont,*

*de la Paroisse du Mont & de l'Agence du dit lieu*

*de Lausanne*

*Levan*

*quart d'heure des les maisons les plus éloignées*

*Châlet au Renard, Boudron, Mompard, la Longeraie, Stavi, la Guillaivonal, la Biannal, Grange du Châtelard,*

*comme ci dessus est dit.*

*Châlet au Renard, sept Longeraie neuf Stavi, trois,*